

Une métropole engagée pour ses jeunes

Chantier jeunesse métropolitain 2020-2026



Édito



Nathalie Appéré
Maire de Rennes
Présidente de Rennes Métropole



Rozenn Andro,
Vice-présidente de Rennes Métropole,
Culture, équipements métropolitains,
jeunesse et vie étudiante

À Rennes Métropole, près d'un tiers des habitants a entre 13 et 24 ans. La jeunesse représente une force vive et est riche des aspirations propres à ce moment de l'existence. Mais aujourd'hui plus que jamais, des conditions de vie précaires (chômage, exclusion, pauvreté) entravent ce potentiel et cette énergie.

Dans la période de transition où les 11-30 ans cherchent à se forger une identité et à trouver leur place et du sens, nous avons souhaité, plus que jamais, prendre à bras le corps les difficultés spécifiques que connaissent les jeunes générations.

Notre point de départ : comment les accompagner afin de leur permettre d'être des actrices et acteurs à part entière de la société de demain ?

Pour y parvenir, il nous est apparu nécessaire de briser le cycle de la précarité, de rompre avec les logiques d'inégalités et d'offrir aux jeunes des conditions justes : accès réel aux droits, accompagnement social et psychologique, mais également en les aidant à définir leurs projets personnels et professionnels. C'est en ce sens que depuis 2020 Rennes Métropole s'est attachée à développer des mesures pour lutter contre les différents obstacles qui freinent ou empêchent l'épanouissement de jeunes.

Au-delà de l'urgence, est née la volonté de bâtir un projet durable, à leur service. La Mission Jeunesse s'est ainsi lancée en 2024 dans une étude qualitative alliant analyse de données et rencontres des acteurs jeunesse des différentes communes de Rennes Métropole. Ce travail a permis de mettre en évidence à quel point le décrochage scolaire, les phénomènes d'assignation, les inégalités en fonction du milieu familial et du lieu de vie restent des déterminants du parcours de vie des adultes en devenir de notre territoire. Mais il a aussi été mis en lumière la force d'engagement de ces jeunes, leur volonté de s'exprimer et d'être entendus, leur potentialité et leur créativité. Le maillage des structures et des acteurs jeunesse, les démarches d'éducation populaire, les expérimentations locales nombreuses et innovantes à Rennes Métropole offrent un environnement favorable à l'épanouissement et à l'émancipation des jeunes en leur ouvrant des espaces de pleine participation à la vie sociale. Cependant trop de jeunes restent en marge, privés de leurs droits. Il importe aujourd'hui de garantir une place à chaque jeune en prenant en compte leur pluralité et la diversité de leurs besoins.

L'enjeu majeur poursuivi par le Projet Jeunesse Métropolitain est d'offrir les conditions propices aux communes et au réseau qu'elles constituent dans l'exercice de leur compétence jeunesse pour permettre à tous les jeunes métropolitains de vivre pleinement le territoire et d'y construire progressivement leur autonomie. Il s'agit d'outiller les professionnels, de mettre à disposition des ressources mais aussi et surtout de faire des jeunes des citoyens pleinement acteurs de la transformation sociale et écologique.

Sommaire

PRÉAMBULE	p.7
Portrait des jeunesses de Rennes Métropole	p.8
Cartographie des espaces jeunes hors Rennes	p.12
Des politiques sectorielles structurantes	p.14
Des partenariats renforcés avec des acteurs jeunesse au rayonnement métropolitain	p.16
CHANTIER JEUNESSE MÉTROPOLITAIN 2020-2026	p.18
Contexte	p.19
ENJEU 1 : Garantir une information jeunesse accessible et un accès aux droits renforcé	p.21
ENJEU 2 : Prévenir les ruptures et lutter contre la précarité	p.23
ENJEU 3 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	p.24
ENJEU 4 : Déployer des mesures en faveur de la santé mentale et du bien-être des jeunes	p.26
ENJEU 5 : Faciliter les parcours résidentiels des jeunes et renforcer l'offre dédiée	p.28
ENJEU 6 : Soutenir l'engagement des jeunes	p.29
VERS UN PROJET JEUNESSE MÉTROPOLITAIN	p.30
Une réflexion lancée en 2024	p.31
Des ambitions réaffirmées et des principes d'intervention identifiés	p.32
Une proposition de déploiement opérationnel	p.33

Préambule



Inauguration du local jeunesse Sunset 357, lieu d'accueil pour les 9-15 ans de Maurepas / © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

Portrait des jeunesses de Rennes Métropole

Statistiques globales

130 226 jeunes de 13 à 29 ans en 2020, soit 30% de la population de la métropole rennaise. En proportion égale de filles et de garçons

78 000 étudiants (8ème rang national 2023/24) – 1^{er} pôle d'enseignement supérieur du Grand Ouest

40% des 15-29 ans sur Rennes Métropole ne sont pas étudiants

Des atouts

Un taux de scolarisation important > 58,3% des 15-29 ans sont scolarisés (Observatoire breton des jeunesses 2020)

64% des 25-29 ans sont diplômés du supérieur

Rennes Métropole possède un faible taux de décrochage scolaire : la part des jeunes de 16

à 25 ans ayant quitté le système éducatif sans obtenir de diplôme étant de 6,2% contre 8,6% au niveau national (source Insee 2023)

Rennes Métropole est classée 2ème meilleure ville étudiante de France selon le classement 2023/2024 du magazine l'Etudiant

Logement : 78,5% des jeunes non étudiants sont décohabitants (départ du domicile parental qui constitue une étape importante dans l'autonomie)

13 400 places en résidence étudiante sont recensées en janvier 2025 / 5 610 logements Crous > PLH – fiche étudiants : 2 250 logements dédiés sont programmés sur 2023-2027

256 équipements culturels accessibles pour les jeunes sont recensés sur le territoire métropolitain



Des jeunesses plurielles de plus en plus précaires

25,8% des métropolitains de moins de 30 ans sont en situation de pauvreté (contre seulement 13,3% toute tranche d'âge confondu)

En 2024, 8 564 jeunes métropolitains ont été accompagnés par la Mission Locale (We Ker). Pourcentage en augmentation : + 1% par rapport à 2023, + 26% depuis 2019. 25% des jeunes accompagnés par We Ker sont en situation de logement précaire et près d'un jeune sur deux se déclare en situation de détresse psychologique

Plus d'un jeune sur quatre accompagné par We Ker en 2023 habite dans un quartier rennais relevant de la politique de la ville / Les jeunes issus de Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ont 1,5 fois plus de risques de quitter l'école sans diplôme

Explosion des demandes d'aide à la subsistance, en particulier sur Rennes.

En 2024, plus d'un tiers des étudiants des deux Universités rennaises (37,5 %) manifestent des symptômes de détresse psychologique, c'est un peu moins qu'en 2021 lors de la crise sanitaire où ce chiffre atteignait les 54 %.

12, 5% de ces étudiants affirment ne pas manger à leur faim.

Le taux d'étudiants rencontrant des difficultés de logement continue de croître, il est de 16% en 2024 vs 10,3% en 2017.

Autosaisine du Codev sur la question des précarités des jeunes

Les situations de précarité rencontrées par les jeunes sur le territoire métropolitain s'amplifient et touchent de plus en plus de jeunes de tous profils. Partant de ce constat, le collectif « précarités des jeunes » du Conseil de développement (Codev) de la métropole de Rennes a travaillé en 2024 sur une autosaisine portant sur la question suivante : "Comment mieux appréhender et lutter collectivement contre les précarités des jeunes sur Rennes Métropole ?".

À travers cette autosaisine, le Codev a souhaité contribuer à faire connaître les réalités des jeunesses en situation de précarité(s) sur la métropole de Rennes et apporter des regards et propositions nouvelles sur ce sujet.

Actions clés :

- État des lieux partagé
- Recueil de témoignages de jeunes via jeux de carte et de plateau
- Évènement partenarial à l'intention des acteurs, des jeunes et des élus

Constats :

- Précarités majeures : santé mentale, logement, avenir, santé et hygiène
- Précarités intermédiaires : emploi, transport, alimentation.
- Moins prioritaires : sport, numérique, culture, accès aux aides et services publics.

6 axes de travail :

- Plus d'informations : dispositifs existants, droits
- Développement de rencontres élargies entre professionnels
- Plus de formation/suivi des jeunes
- Renforcer les dispositifs existants
- Simplification des démarches
- Aides financières

En savoir plus :

www.codev-metropolerennes.bzh

Les forces sur la métropole

Un accès à des espaces jeunes, des équipements culturels et sportifs facilité sur quasiment toutes les communes

Des city stades et espaces jeunes innovants qui se développent

Des dispositifs spécifiques pour les 15 ans et + mis en place dans de nombreuses communes. Les plus fréquents : dispositif argent de poche/ chantiers jeunes, aides au Bafa, bourses aux projets et propositions de mini-camps et séjours

Un bon accès au conseil à l'insertion professionnelle

Des jeunes engagés : nombreuses initiatives de collectifs de jeunes identifiées, notamment solidaires

Des problématiques identifiées

Certaines jeunesses difficiles à capter :

- Les 15-18 ans
- Les nouveaux arrivants
- Les jeunes filles

Une faible participation citoyenne des jeunes

Des problématiques de santé mentale qui se massifient

Des problématiques de mobilité pour les jeunes des communes de 2^{ème} et 3^{ème} couronne, induisant des inégalités d'accès aux ressources

Des jeunes mal ou peu informés. Un non recours aux droits important.



Permanence d'un conseiller We Ker au Point Accueil Emploi de Chantepie / © Thurian Bausson / Agence Gosselin

Schéma métropolitain d'accès aux droits

Le Schéma métropolitain d'accès aux droits (SMAD) est une mesure clé identifiée dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine des Solidarités. L'objectif est de pouvoir réduire le non-recours aux droits en identifiant de nouvelles actions à mener avec les communes.

En 2023 et 2024, Rennes Métropole a missionné l'Audiar (Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise) et l'Apras (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale) pour apporter des éléments de diagnostic :

– L'Audiar a réalisé une cartographie des points d'accès aux droits (sociaux, juridiques) sur les communes de Rennes Métropole et une analyse de leurs modalités d'accès.

– L'Apras a réalisé une analyse qualitative des parcours usagers sur 3 profils cibles (les jeunes sortis du système scolaire et sans emploi, les personnes exilées, les familles monoparentales), afin d'identifier les obstacles et ressources à l'accès aux droits.

S'agissant des jeunes, les entretiens font état d'un manque de connaissance des dispositifs et des services disponibles. Il y a peu d'apprentissage sur les droits et démarches administratives dispensé durant la scolarité.

Plusieurs dimensions favorables dans l'accès aux droits sont identifiées :

- Le rôle des mères, première ressource des jeunes
- Le rôle clé des professionnels dans l'accompagnement (la qualité du lien pouvant être déterminante)
- La facilitation des démarches (démarches en ligne et identification d'un référent de proximité, aller-vers, une démarche pour plusieurs droits)

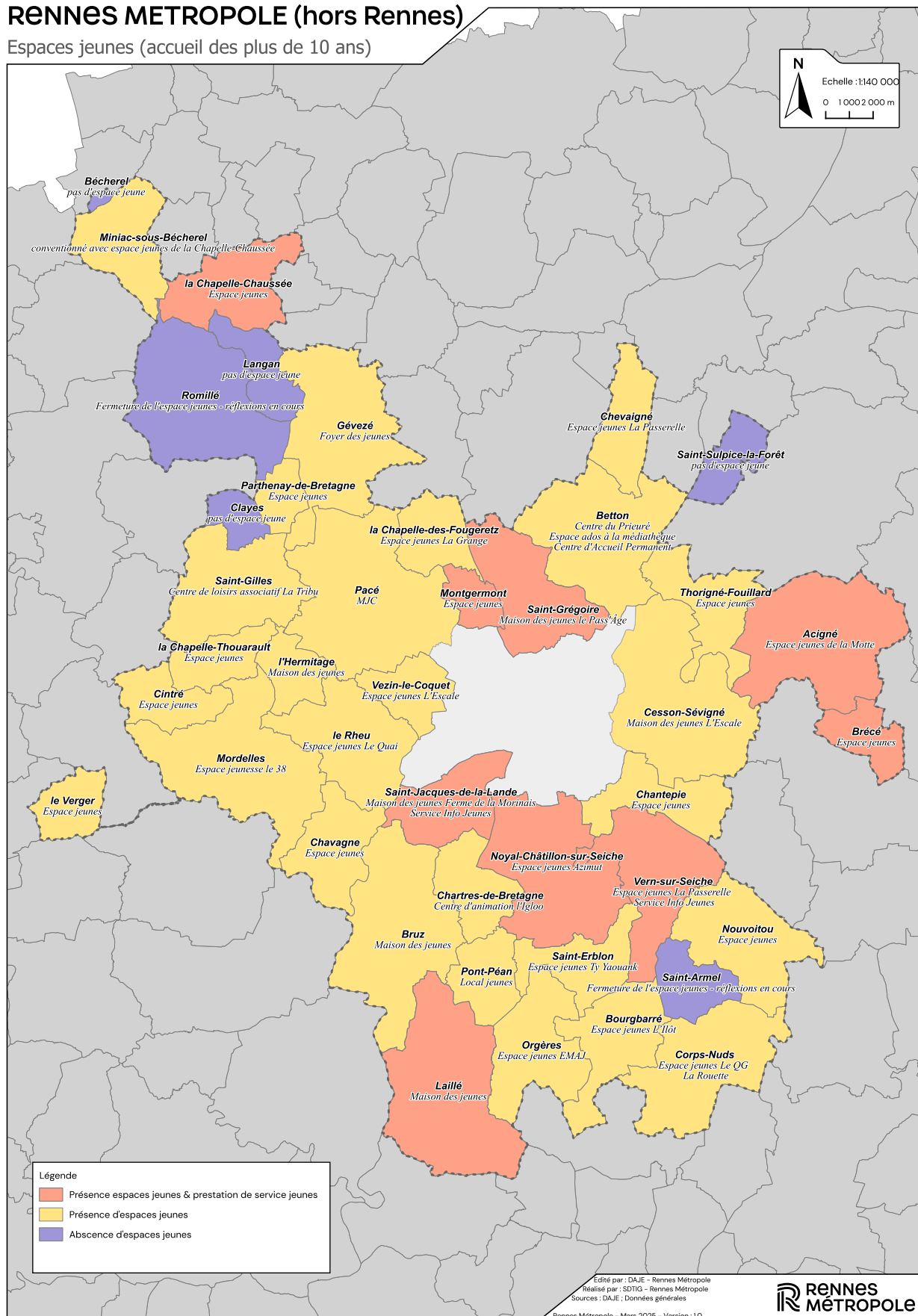
« Quand on arrive ici c'est pas facile, je suis toute seule dans un grand appart'. Je suis étudiante ultra-marine et ce n'est pas facile de travailler, de faire ses études. Les administrations ne font pas grand-chose pour aider les jeunes. Là je n'ai plus d'APL. Je ne sais pas qui peut m'aider...personne. »

Extrait de témoignage (♀ 22 ans, Saint Jacques de la Lande)

Cartographie des espaces jeunes hors Rennes

RENNES METROPOLE (hors Rennes)

Espaces jeunes (accueil des plus de 10 ans)





Nos futurs, festival annuel de la jeunesse à Rennes en 2025 © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole

Des politiques sectorielles structurantes

La métropole agit de longue date en faveur des jeunes du territoire, en complémentarité des politiques jeunesse menées à l'échelle des communes. L'enjeu jeunesse est traité de manière transversale à travers plusieurs politiques structurantes, parmi lesquelles :

L'habitat

Rennes Métropole mène une politique volontariste en faveur du logement des habitants en concertation avec les acteurs de l'habitat et les communes. Les orientations sont définies dans le cadre du Programme local de l'habitat (PLH), qui pour la période 2023-2028 vise notamment à contractualiser une programmation d'offre nouvelle dédiée aux étudiants et aux jeunes non étudiants.

Le développement économique

Insertion et emploi : Rennes Métropole pilote et anime le Plan local d'insertion par l'emploi (l'accompagnement des personnes bénéficiant du dispositif étant confié au CCAS de Rennes, aux PAE et à We Ker), ou encore la Convention d'objectifs et de moyens de We Ker. Elle contribue également au volet emploi – développement économique du Contrat ville (plan emploi quartier et cité de l'emploi). Depuis 2022, la Métropole de Rennes réaffirme par ailleurs son engagement dans une dynamique de territoire responsable avec le Pacte territorial pour l'emploi (2022-2026) qui réaffirme le lien fort entre emploi, développement économique et cohésion sociale.

Enseignement supérieur, recherche et innovation : métropole universitaire et étudiante, Rennes Métropole a investi depuis longtemps le champ de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER), la Métropole met notamment des moyens conséquents sur la rénovation et l'optimisation du parc universitaire, dont les lieux d'enseignement ainsi que d'autres équipements liés à la vie étudiante, comme les résidences, bibliothèques et restaurants universitaires.

Fonds d'aide aux jeunes

En 2016, le Département a transféré la compétence "Fonds d'Aide aux Jeunes" (FAJ) à Rennes Métropole. Ce fonds d'aide aux jeunes a pour objet d'aider tout jeune français ou étranger en situation de séjour régulier en France, confronté à des difficultés dans ses démarches d'insertion. Les aides du fonds peuvent prendre la forme :

- De secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents
- D'aides financières pour faciliter la réalisation du projet d'insertion
- De participation à des actions collectives financées par le FAJ collectif

L'analyse des demandes effectuées au titre du FAJ sur Rennes Métropole, ces trois dernières années, démontre une précarisation des jeunes : le nombre de dossiers de demande d'aide financière déposés par les jeunes à Rennes explose.

2 876 aides FAJ ont été attribuées en 2024 à Rennes Métropole pour 1 278 bénéficiaires. 92% des aides ont été délivrées pour de l'aide à la subsistance et à la vie quotidienne

Les transports

Rennes Métropole définit la stratégie globale des déplacements sur son territoire à travers son Plan de déplacements urbains et s'investit pleinement pour que l'ensemble des métropolitains, et notamment les plus éloignés, puissent bénéficier d'un réseau de transports en commun fonctionnel et adapté. Dans un objectif de cohésion sociale, une tarification solidaire des transports est appliquée, dont peuvent notamment bénéficier les jeunes métropolitains sous conditions de ressources.

La prévention spécialisée

Rennes Métropole a fait le choix d'un transfert de cette compétence, assumée auparavant par le département. Ceci permet de financer l'intervention d'environ 25 éducateurs de rue, sur les cinq Quartiers Politiques de la Ville de Rennes, avec également une vigilance particulière à Saint-Jacques de la Lande et au quartier de la Bellangerais.

Le projet culturel métropolitain

La compétence culturelle de Rennes Métropole, définie en 2006, recouvre la gestion d'équipements culturels d'intérêt métropolitain et la promotion d'actions d'animation et de promotion d'activités culturelles d'intérêt métropolitain. Les actions menées dans le cadre du projet culturel métropolitain, voté en 2013, puis actualisé en 2016 et 2024, peuvent s'adresser directement aux jeunes. C'est notamment le cas :

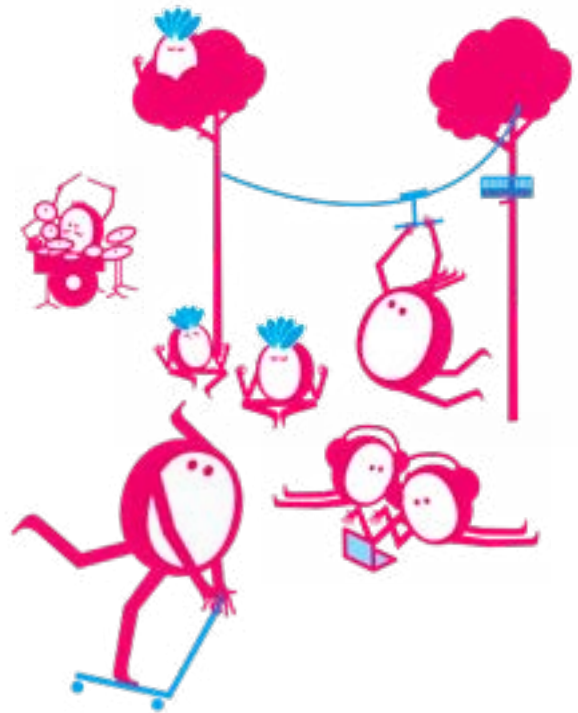
1/ de l'émergence du festival Nos futurs, porté par les jeunes au sein des Champ Libres, en partenariat avec Sciences Po Rennes et en lien avec les structures jeunesse du territoire

2/ du renforcement de l'offre d'éducation artistique et culturelle proposée par les équipements culturels métropolitains et Destination Rennes.

L'accès à la culture, au sport et aux loisirs



La Métropole a choisi, depuis 2010, aux côtés d'une grande majorité des communes de la métropole, de permettre aux plus modestes et aux personnes les plus éloignées d'accéder à des prix réduits à des activités culturelles, sportives et de loisirs. La carte Sortir !, déployée sur l'ensemble de la métropole, pour les jeunes et les étudiants (sous conditions), permet ainsi de bénéficier de tarifs très réduits, et parfois de gratuité, sur des activités ponctuelles et régulières. Parallèlement, la Métropole et la Ville de Rennes ont généralisé la gratuité d'accès à l'offre culturelle (bibliothèques, expositions permanentes des musées).



Des partenariats renforcés avec des acteurs jeunesse au rayonnement métropolitain

We Ker



Association créée en 2018, dans le cadre de la fusion de la mission locale et de la maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes, qui met en œuvre une partie de la politique métropolitaine d'emploi, d'insertion et de formation, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyen. We Ker a accompagné en 2024 plus de 8 500 jeunes métropolitains de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire, dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

4bis Information Jeunesse La place des possibles



Association créée en 2018, le 4bis Information Jeunesse accueille et informe les jeunes de 11 à 30 ans sur tous les sujets qui les concernent (logement, emploi, santé, vie quotidienne, mobilité internationale, culture, loisirs, citoyenneté, etc). Le 4bis Information Jeunesse soutient leurs initiatives afin de les rendre autonomes et en capacité de faire leur choix.

Breizh Insertion Sport



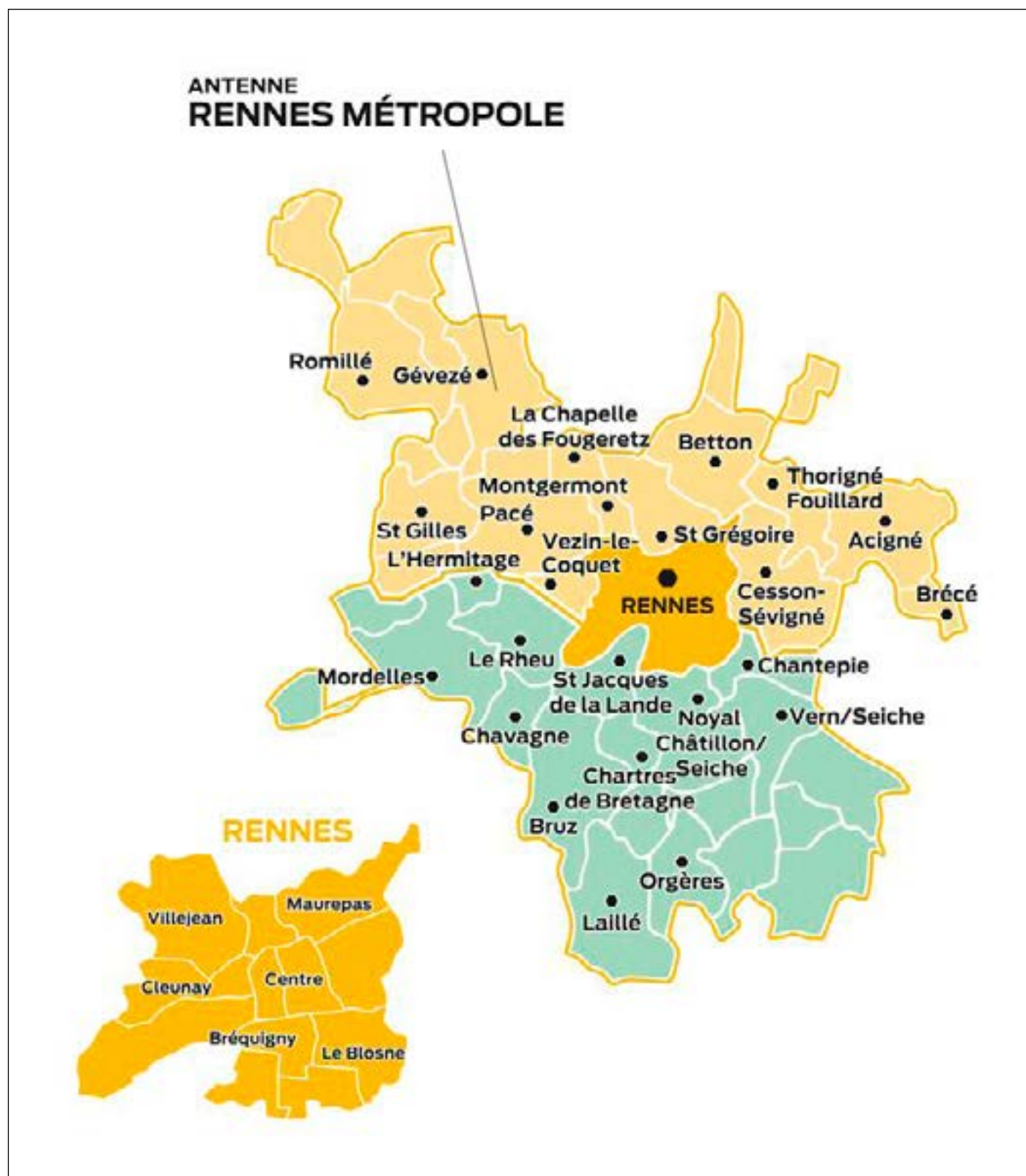
Association créée en 2009 afin d'aller vers les publics les plus éloignés de la pratique sportive et physique traditionnelle : les publics en errance, les mineurs sous main de justice, et les jeunes avec des troubles du comportement ou vulnérabilités spécifiques. Depuis 2018 BIS pilote le dispositif "animation présence de rue", renommé "aller vers les jeunes" de la ville de Rennes. L'association porte différents dispositifs de réinsertion à l'échelle de la métropole, notamment des BAFA solidaires.

Sauvegarde de l'enfant à l'adulte 35 – Le Relais



Service de prévention spécialisée, mission de Protection de l'enfance relevant de la compétence de Rennes Métropole. Le Relais mène une action socio-éducative en direction des jeunes âgés prioritairement de 11 à 21 ans en risque d'inadaptation sociale ou en voie de marginalisation. Elle se caractérise par le fait d'aller vers les jeunes, sans mandat nominatif, dans leur milieu de vie.

Points d'accueil We Ker sur le territoire métropolitain



Chantier jeunesse métropolitain 2020-2026

Inauguration du Karrez, local ressources multi partenarial pour les jeunes adultes du Blosne/ © Christophe Le Devehat / Rennes Ville et Métropole



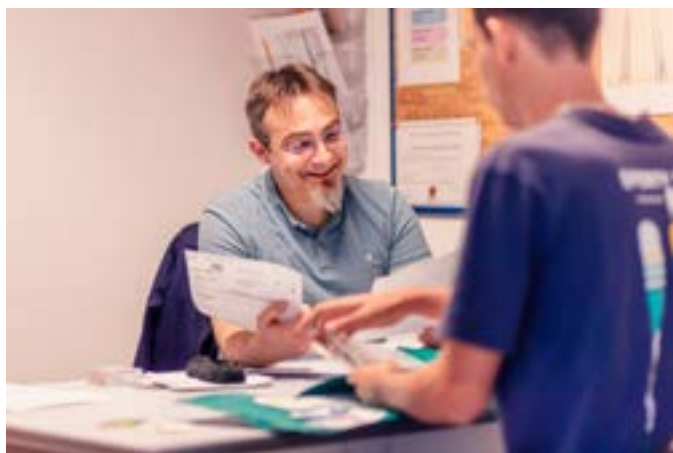
Contexte

Le chantier jeunesse métropolitain fait partie des huit chantiers prioritaires lancés dans le cadre du mandat 2020-2026. Il a pour objectif d'apporter des améliorations sur les conditions de vie des jeunes de la métropole à court, moyen et long terme en matière de logement, d'emploi, de lutte contre la précarité ou encore de santé.

Une intention : œuvrer à une meilleure connaissance des enjeux jeunesse à l'échelle métropolitaine

La réalisation de diagnostics a pu être soutenue réalisés afin de permettre une meilleure identification des besoins des jeunes : étude sur les conditions de vie et de santé des étudiants ; étude sur les conditions de vie des jeunes menée par la Trame à Pont Péan, Villejean et Saint-Jacques de la Lande,

Le soutien à des recherches action a également été apporté, notamment la Recherche action jeunesses et engagements (RAJE) pilotée par Coop'Eskemm et associant sur la métropole les communes de Saint-Gilles, L'Hermitage, Romillé et La Chapelle Chaussée.



Permanence d'un conseiller We Ker au Point Accueil Emploi de Chantepie, © Thurian Bausson / Agence Gosselin

Des mesures d'urgence pour lutter contre les différentes précarités des jeunes

De nombreuses mesures et expérimentations pour soutenir les jeunesses ont été conduites en urgence dans un contexte de grande précarité des jeunes de la métropole. Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, les données sociodémographiques décrivent en effet une situation particulièrement difficile pour les 10-30 ans, qui voient leurs conditions de vie et de santé se dégrader.

Face à ce constat, Rennes Métropole a fait le choix d'orienter sa contractualisation avec l'État dans le cadre du Plan pauvreté sur des actions ciblant tout particulièrement les jeunes. Sur la période 2020-2023, 22 actions ont ainsi pu être financées, bénéficiant d'une contribution de l'État de près d'un million d'euros.

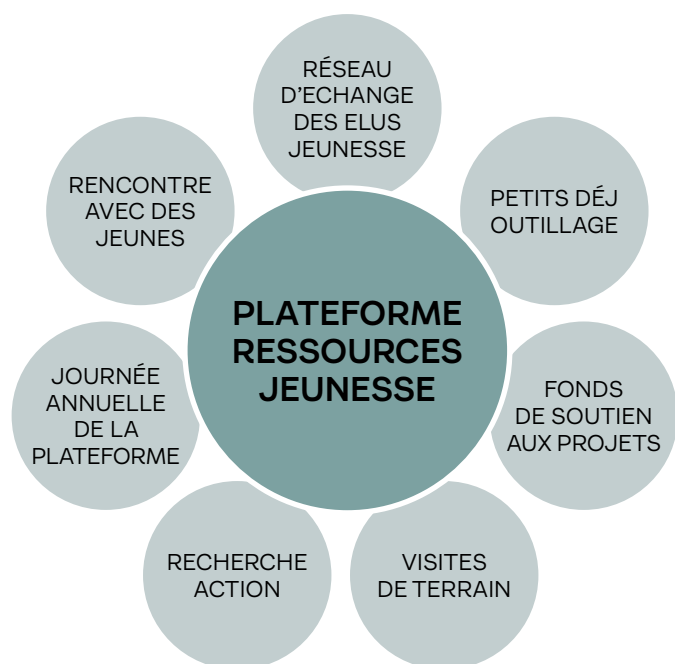
Cette logique de dialogue avec l'État se poursuit à travers le Pacte des solidarités qui prend la suite du Plan pauvreté et qui couvre la période 2024-2027. Les actions soutenues continueront à cibler plus particulièrement les jeunes métropolitains les plus vulnérables.

Une instance de gouvernance : le Groupe Projet Chantier Jeunesse

La mise en œuvre du chantier jeunesse s'appuie sur les réflexions et les propositions d'action d'un groupe projet transversal associant élus et services sectoriels étroitement liés aux questions de jeunesse (habitat, emploi et insertion professionnelle, santé, prévention de la délinquance et médiation, enseignement supérieur et recherche, solidarités, ...).

Un outil pratique : la plateforme ressources jeunesse

La plateforme ressources jeunesse a été mise en place en 2017 afin d'outiller les élus et les professionnels jeunesse de la métropole ; d'instaurer des espaces d'échanges de pratiques et de discussions entre élus et professionnels ; de donner la parole aux jeunes, aux élus, aux techniciens des communes ; de faire une place à l'expérimentation collective.



Le Fonds RÊvolution : un dispositif métropolitain de soutien aux projets réalisés par et pour les jeunes



La plateforme ressources jeunesse

- 12 petits dej' outillage organisés à destination des professionnels jeunesse sur des thématiques variées (place des filles, prévention et réduction des risques, logement, stages, ...)
- 7 réunions du réseau élus jeunesse organisées à compter de fin 2020
- La réactivation d'une journée annuelle de la plateforme ressources jeunesse.

Le prochain temps fort sur les jeunes métropolitaines aura lieu le 27 juin 2025 sur le thème "Accompagner les parcours des jeunes de notre métropole"

ENJEU 1 : Garantir une information jeunesse accessible et un accès aux droits renforcé

Principaux constats :

- Des jeunes qui se sentent peu ou mal informés et qui éprouvent des difficultés à saisir toutes les possibilités qui s'offrent à eux.
- Des difficultés à capter certaines jeunes et un non recours aux droits important.

Objectif #1 : Renforcer l'accès à l'information pour les jeunes et les professionnels jeunesse

→ Mesures mises en place :

- Réaffirmation du conventionnement Rennes Métropole/4bis Information Jeunesse pour appuyer la territorialisation de l'information jeunesse dans les quartiers et à l'échelle de la métropole.
- Identification et formation par le 4bis Information Jeunesse de 15 "relais information jeunesse" et constitution d'un "réseau information jeunesse" métropolitain.
- Travail sur la mise en place d'un guichet numérique unique d'accès aux droits pour les jeunes, en lien avec le 4bis Information Jeunesse et le CRIJ.

Identification de 15 relais information jeunesse à l'échelle métropolitaine

Objectif #2 : Expérimenter sur la question de l'accès aux droits

→ Mesures mises en place :

- Mise en œuvre de l'expérimentation Aller Vers Rennes Métropole (AVRM) sur sept communes.
- Expérimentation et sécurisation du déploiement métropolitain du D-Code avec le recrutement d'un 2^e juriste par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit d'Ille et Vilaine.

1 140 heures de déambulations, 81 acteurs rencontrés et 35 actions hors les murs menées (AVRM)

Objectif #3 : Renforcer la capacité des acteurs à faire réseau

→ Mesures mises en place :

- Déploiement de locaux multi partenariaux adolescents et jeunes adultes sur les quartiers relevant de la Politique de la Ville (Karrez, SPOT, Clair détour, Dullin, Sunset 357).
- Renforcement de la dynamique partenariale entre We Ker et le 4bis Information Jeunesse et arrivée d'une partie de l'équipe de We Ker dans les locaux du bâtiment 4bis en novembre 2024.
- Capitalisation du travail engagé dans ces espaces multi partenariaux et soutien à des expérimentations à l'échelle métropolitaine.

Objectif #4: Permettre l'accès aux loisirs pour tous

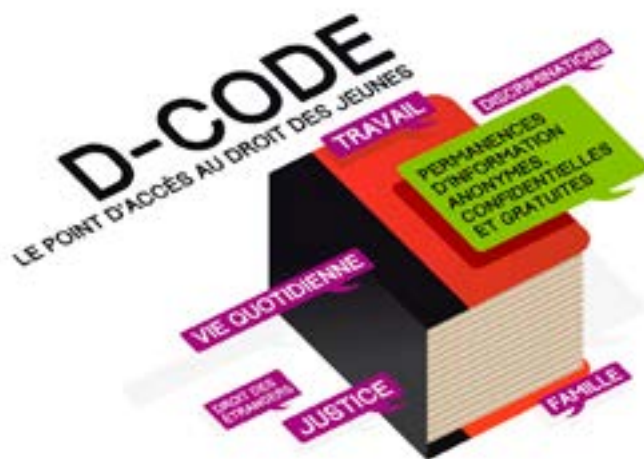
→ Mesures mises en place :

- Soutien à l'association Loisirs Pluriel et réflexion sur un conventionnement impliquant les communes de la métropole.
- Simplification des parcours d'usage pour améliorer le taux de recours à Sortir ! (renforcement de l'application et développement de la e-billetterie), extension de la carte Sortir ! à une partie des jeunes suivis par We Ker.

25 adolescents en situation de handicap de la métropole accueillis en 2023 par Loisirs Pluriel, **17 en 2024**

3 606 étudiants utilisateurs de la carte Sortir ! en 2024

Point d'accès au droit des jeunes D-Code



ENJEU 2 : Prévenir les ruptures et lutter contre la précarité

Principaux constats :

- Une précarité grandissante des jeunesses métropolitaines.
- Des jeunes précaires faisant face à un cumul des précarités, avec des situations familiales de plus en plus compliquées.
- Un mécénat d'entreprise insuffisamment développé.

Objectif #1 : Lutter contre les précarités étudiantes

→ Mesures mises en place :

- Soutien aux distributions de denrées alimentaires et de produits d'hygiène organisées par les associations étudiantes.
- Soutien à la structuration des épiceries sociales étudiantes via notamment la stabilisation des emplois dans les principales épiceries.
- Expérimentation de permanences diététiques lors des distributions alimentaires étudiantes.

Près de 80 000 €

de subventions attribuées en soutien aux initiatives étudiantes solidaires depuis 2021



Distribution alimentaire organisée par l'Épicerie gratuite de l'Université de Rennes 2 / © Elizabeth Lein

Objectif #2 : Permettre aux jeunes de faire face à des besoins urgents

→ Mesures mises en place :

- Augmentation du budget du Fonds d'Aide aux Jeunes FAJ individuel.
- Expérimentation de la réhausse du plafond FAJ individuel subsistance à 180 € au 1er avril 2025.
- Mobilisation du Fonds d'urgence logement pour conforter le maintien au logement des jeunes locataires du parc social en difficulté.

+ 100 000 €

sur le budget Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) Rennes Métropole 2024

Objectif #3 : Encourager le mécénat financier d'entreprise et le mécénat de compétences

→ Mesures mises en place :

- Mobilisation d'entreprises locales avec la mise en œuvre de la Dotation d'Action Territoriale portée par Breizh Insertion Sport.

7 projets locaux soutenus dans le cadre de la DAT bénéficiant en 2024 à **169 personnes**, dont **146 jeunes et 23 parents**

ENJEU 3 : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Principaux constats :

- Des freins périphériques à l'insertion professionnelle.
- Des parcours assignés par des facteurs environnementaux et une faible ouverture du champ des possibles.
- Des initiatives et engagements hors système scolaire à valoriser.

Objectif #1 : Renforcer l'accompagnement des jeunes précaires de 16-25 ans vers l'autonomie

→ Mesures mises en places :

- Soutien renforcé au fonctionnement de We Ker pour l'accompagnement des jeunes sur le territoire.
- Soutien à des actions mobilisant collectivement les jeunes dans leur parcours d'insertion (FAJ collectif).

- Appui à la mise en œuvre d'actions territorialisées.

90 projets

soutenus dans le cadre du FAJ collectif de 2020 à 2025

Objectif #2 : Soutenir la mise en œuvre d'actions de mobilisation des plus vulnérables

→ Mesures mises en place :

- Financement de BAFAs solidaires pour un accompagnement renforcé des jeunes les plus vulnérables.
- Réflexion sur l'opportunité du déploiement d'un dispositif de remobilisation des jeunes les plus vulnérables, du Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ).

93 entrées de jeunes

en BAFAs solidarité BIS de 2021 à 2024

Affiche de la Roazhon e-Cup 3, un projet par et pour les jeunes de Rennes Métropole autour du jeu vidéo : rencontres, découvertes et compétition mixtes d'esport / © Émilie Hoyet avec les jeunes de l'espace jeunes de Melesse

9 → 10 avril 2025

Roazhon e-Cup³

Espace jeunes le Quai ■ Le Rheu

9 avril 2025 → Jeu vidéo ■ Esport ■ Rencontres
10 avril 2025 → Finales jeunes Just Dance ■ Boomerang Fu ■ Overcooked



Entrée libre
dans la limite des places disponibles

Informations : 3hitcombo.fr/rec3

Objectif #3 : Faciliter l'accès aux stages diplômants pour les lycéens de filière professionnelle

→ Mesures mises en place :

- Soutien à l'expérimentation stages diplômants portée par la MJC Maison de Suède avec un module de formation destiné aux acteurs jeunesse.

Objectif zéro élève sans stage de 3^{ème} atteint

Objectif #5 : Soutenir la vie étudiante

→ Mesures mises en place :

- Echanges avec les établissements pour soutenir collectivement les priorités identifiées notamment dans le cadre des schémas directeurs de la vie étudiante.
- Soutien aux initiatives étudiantes.

49 initiatives étudiantes soutenues

via le fonds pour projets étudiants de janvier 2022 à juin 2025

Objectif #4 : Favoriser les occasions positives d'insertion et l'ouverture des possibles

→ Mesures mises en place :

- Soutien à l'expérimentation de 2 Coopératives jeunes majeurs (CRIC).
- Étude préfiguratoire d'une coopérative étudiante (ESS Cargo & Cie).
- Soutien au forum des métiers et formations intégrant les enjeux environnementaux et sociaux Séisme Grand Ouest.
- Soutien à l'organisation du tournoi intercommunal de e-sport Roazhon e-cup.

8 participants à la Coopérative Jeunes Majeurs de l'hôtel Pasteur
+ 6 participants à la Coopérative Jeunes Majeurs de Cleunay

5 500 participants dont 3 500 étudiants aux cours banalisés à l'édition 2024 du forum Séisme



ENJEU 4 : Déployer des mesures en faveur de la santé mentale et du bien-être des jeunes

Principaux constats :

- Une grande souffrance psychique des jeunes, mise en visibilité lors de la crise sanitaire.
- Des professionnels jeunesse démunis face aux problématiques psychiques des jeunes accueillis.

Objectif #1 : Mettre en place une première écoute de proximité et prendre en compte les facteurs de vulnérabilité psychologique dans l'accompagnement des parcours de jeunes

→ Mesures mises en place :

- Mesures d'urgence : soutien à la création de postes de psychologues au sein du Bureau d'aide psychologique universitaire, soutien du Point accueil et écoute jeunes (PAEJ), soutien au pôle santé de We Ker.
- Soutien à la mise en place de groupes de parole, d'ateliers sophrologie, de médiation par l'animal.
- Facilitation de la mise en place de permanences d'écoute au sein d'espaces ressources jeunes adultes.

De nouveaux points d'écoute sur le territoire : Maison des Adolescents, expérimentation de permanences d'écoute du PAEJ dans les quartiers

Objectif #2 : Déployer des dispositifs d'écoute de pair à pair

→ Mesures mises en place :

- Soutien à des dispositifs de pair à pair (Ambassadeurs en santé mentale, relais santé We Ker, étudiants relais santé).
- Expérimentation du Pass Premiers Secours pour les jeunes, en lien avec le Contrat local de santé.

80 jeunes touchés

en moyenne chaque année par les Relais santé jeunes de We Ker

Objectif #3 : Outiller les professionnels jeunesse sur les enjeux de santé mentale

→ Mesures mises en place :

- Financement de formations premiers secours en santé mentale jeunesse pour les professionnels jeunesse.
- Réflexion sur l'opportunité d'un appui au projet Vigimental afin d'encourager les échanges de pratiques entre professionnels formés aux PSSM.

5 sessions de formation premiers secours en santé mentale

jeunesse mises en place de 2023 à 2025 et 65 professionnels jeunesse formés

Le contrat local de santé

Ville de Rennes et Rennes Métropole

Le Contrat local de santé (CLS), signé entre la Ville de Rennes, Rennes Métropole et l'Agence Régionale de Santé, a pour objectif de mettre en œuvre une politique de santé au niveau local, dans le respect des politiques régionales.

Le CLS est un outil qui repose sur un plan d'actions élaboré sur la période 2025-2030 avec les acteurs du territoire. Il est décliné sous des angles thématiques, pour favoriser un accès universel à la santé et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette approche intègre une approche spécifique de territoires plus fragiles ou de publics vulnérables, en application du principe d'universalisme proportionné.

Le plan d'actions est articulé autour de cinq axes :

1. Axe territorial : Faire culture commune autour de la santé sur Rennes Métropole
2. Axe 1 : Devenir un territoire ambitieux de prévention et promotion de la santé
3. Axe 2 : Faciliter l'accès aux soins de toutes et tous
4. Axe 3 : Agir sur l'ensemble des facteurs environnementaux pour améliorer la santé de tous
5. Axe transversal : Développer l'urbanisme favorable à la santé

Certaines des actions identifiées dans le cadre du CLS concernent tout particulièrement les jeunes, et font écho à des enjeux relevés dans le cadre du chantier jeunesse métropolitain. C'est particulièrement le cas pour les deux actions suivantes :

- Sensibiliser, outiller les collectivités et les habitants pour répondre aux besoins en santé mentale, en facilitant notamment la formation des professionnels jeunesse aux premiers secours en santé mentale
- Déployer un Pass Premiers Secours vers les jeunes

ENJEU 5 : Faciliter les parcours résidentiels des jeunes et renforcer l'offre dédiée

Principaux constats :

- Une tension accrue sur le logement étudiant.
- Des parcours résidentiels séquencés, conséquences de parcours de vie avec une instabilité sociale, financière, familiale.
- Un manque de lisibilité des multiples dispositifs destinés aux jeunes.
- Une population de jeunes en grandes difficultés d'insertion, complexes à comptabiliser, avec des besoins en logements spécifiques et en accompagnement.



Permanence logement au 4bis Information Jeunesse /
© Anne-Cécile Esteve / Rennes Ville et Métropole

Objectif #1 : Développer les offres de logement adaptés pour les étudiants

→ Mesures mises en place :

- Développement de la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire sur Rennes Métropole avec le soutien à l'association La Maison en Ville.
- Soutien aux colocations à projet solidaire avec 36 nouvelles places en Kaps dans 2 immeubles en attente de réhabilitation.

38 nouvelles cohabitations

mises en place en 2024 par La Maison en Ville

Objectif #2 : Renforcer la lisibilité et la cohérence des offres et aides logement

→ Mesures mises en place :

- Financement de la démarche AJIL pour la préfiguration d'un service unique pour faciliter les parcours résidentiels des jeunes à Rennes Métropole.
- En relation avec le Programme Local de l'Habitat, accompagnement des dynamiques de cohésion sociale autour de l'accueil de nouveaux habitants jeunes dans les communes de la métropole.

Objectif #3 : Faciliter l'accès et le maintien au logement des jeunes les plus en difficultés

→ Mesures mises en place :

- Sécurisation de l'accès et du maintien au logement ou à l'hébergement de jeunes en insertion professionnelle (dispositif Premières Clés).
- Soutien renforcé aux dispositifs Sortir de la Rue ou au RADO à destination des jeunes les plus vulnérables.

417 jeunes accompagnés

en 2024 dans le cadre de Sortir de la rue

ENJEU 6 : Soutenir l'engagement des jeunes

Principaux constats :

- Des initiatives nombreuses à accompagner par un cadre propice en tenant compte des spécificités du public jeune.
- Des formes d'engagement à susciter.
- Une volonté des jeunes de s'exprimer et de participer à la vie citoyenne et politique.

Objectif #1 : Soutenir les projets réalisés par et pour les jeunes dans le champ de la solidarité et/ou de l'éco-responsabilité

→ Mesures mises en place :

- Lancement d'un appel à projets métropolitain "Fonds RÊVolution" pour l'accompagnement des projets jeunesse en faveur des transitions.

Plus de 30 projets RÊVolution
soutenus depuis 2023

Objectif #2 : Créer des espaces d'engagement politique et démocratique des jeunes

→ Mesures mises en place :

- Donner la parole à la jeunesse avec le festival Nos Futurs.
- Émergence du 360, tiers lieu ressources jeunesse et vie associative (ex MDA/4bis) co-porté par le 4bis Information Jeunesse, We Ker et les acteurs associatifs hébergés.
- Déploiement du 360 pour une mise en œuvre à une échelle rennaise puis métropolitaine.
- Soutien à l'engagement bénévole des jeunes (Benenova).

"Pour permettre une citoyenneté active, au service des communs, le 360 est un pôle d'accueil pour soutenir les jeunesses, l'engagement, l'initiative et la dynamique associative"

Objectif #3 : Encourager la mobilité des jeunes

→ Mesures mises en place :

- Soutien à l'association Jeunes à travers le monde.
- Lancement de la démarche COMEMOB (comité métropolitain de la mobilité internationale des jeunes), pour une mise en réseau effective des acteurs de la mobilité de la ville de Rennes et de la métropole et le soutien aux initiatives jeunesse à l'international.



Chantier éducatif pour quatre jeunes rémunérés par Archipel habitat et encadrés par Le Relais Maurepas et l'artiste Mehdi Boubekour / © Stefan Labentua

Vers un projet jeunesse métropolitain

Hackathon organisé lors de l'édition 2023 du festival Nos Futurs sur la thématique "Comment adapter le territoire de Rennes Métropole aux transitions d'ici 2050 ?" / © Julien Mignot / Rennes Ville et Métropole



Une réflexion lancée en 2024

Les mesures et expérimentations mises en œuvre dans le cadre du chantier jeunesse métropolitain ont été révélatrices du besoin d'accompagnement des jeunes, des acteurs de terrain et des élus délégués à la jeunesse eux-mêmes, du fait notamment de l'évolution socio-démographique des territoires.

C'est particulièrement le cas de l'expérimentation "Aller Vers Rennes Métropole" (AVRM), mise en œuvre d'octobre 2021 à décembre 2023 sous l'impulsion de Rennes Métropole avec le soutien du Plan pauvreté État. Il s'agissait à travers cette action menée sur sept communes de la 1^e et 2^e couronne (Saint-Jacques-de-la-Lande, Vezin-Le Coquet, Bruz, Chantepie, Noyal-Châtillon sur-Seiche, Le Rheu et Chartres-de-Bretagne) de s'appuyer sur un collectif ressource en charge de déployer une intervention coordonnée avec pour modalité d'intervention "l'aller-vers".

Afin de répondre au besoin des communes de la métropole sur les enjeux jeunesse, Rennes Métropole a engagé en 2024 une réflexion autour de l'établissement d'un projet jeunesse métropolitain.

Cette démarche répondait à un double objectif :

- D'une part objectiver les besoins et avoir une visibilité globale et affinée des enjeux jeunesse du territoire
- D'autre part, identifier un plan d'action durable et structuré et définir des modalités d'intervention de la métropole opposables, alors même que la compétence jeunesse ne s'exerce pas à l'échelle de la métropole mais à l'échelle communale.

Qu'est ce que le collectif AVRM ?

C'est un collectif ressource en charge de déployer une intervention coordonnée et consolidée sur le territoire métropolitain avec pour modalité d'intervention "l'aller-vers".

// Missions

- État des lieux et préconisations sur les besoins de terrain auprès des coordinateur.ice.s et élu.e.s jeunes.
- Accompagnement et conseil auprès des coordinateur.ice.s et acteur.ice.s jeunes des structures locales.
- Actions sociales et éducatives en partenariat avec les acteur.ice.s de terrain auprès des jeunes.

// Un collectif ressource pluri-disciplinaire

Il réunit des expertises complémentaires de conseil en insertion professionnelle, prévention spécialisée et animation présence de rue.

✕ RELAIS SEA 35



2 ETP

2 salariés Le Relais SEA35
Educateur en prévention spécialisée

✕ WE KER



1 ETP

1 salarié WE KER
Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle

✕ BREIZH INSERTION SPORT



1 ETP

2 salariés BIS
1 éducateur socio sportif chargé d'accompagnement renforcé
1 chargé de mission développement et responsable ressources humaines

Méthodologie mise en œuvre :

La réflexion autour du Projet jeunesse métropolitain s'est appuyée sur la méthodologie suivante :

- Une étude documentaire afin d'obtenir des informations sur les jeunes métropolitains via des sources variées
- Un benchmark auprès d'autres métropoles qui a permis de mettre en avant que l'action métropolitaine auprès des jeunes s'appuyait principalement sur trois leviers (Fonds d'aide aux jeunes, prévention spécialisée et mise en réseau des acteurs jeunesse)

- Une proposition de découpage sectoriel des 43 communes de la Métropole via le recouplement des cartes des secteurs, des collèges/lycées, des réseaux de transports en commun et des CTG CAF
- L'organisation de rencontres collectives avec des professionnels jeunesse (animateurs espaces jeunes, responsables enfance jeunesse) des communes métropolitaines hors Rennes par secteur géographique, dans le but de mieux identifier les ressources jeunesse, les enjeux et les besoins
- Des échanges avec les élus jeunesse à l'occasion de deux réunions du réseau élus jeunesse (26 mars 2024 et 1^{er} mars 2025)



Des ambitions réaffirmées et des principes d'intervention identifiés

Ce travail a permis :

- D'identifier des grands enjeux communs et de faire remonter des besoins partagés :
 - Des difficultés à "capter" certaines jeunesses
 - Un accès insuffisant à l'information jeunesse et aux droits
 - Une précarisation grandissante des jeunes
- De confirmer la pertinence de renforcer l'intervention métropolitaine afin d'apporter une meilleure réponse aux enjeux auxquels les jeunesses métropolitaines sont confrontées et de les accompagner au mieux dans la transition vers l'âge adulte
- De préciser la logique d'intervention de la métropole en faveur des jeunesses, tant dans ses orientations que dans ses modalités de mise en œuvre

La plus-value de la Métropole reposant dans sa capacité à développer une fonction de ressource et d'animation du territoire autour des enjeux jeunesse, il est entendu que le renforcement de l'intervention métropolitaine en faveur des jeunesses :

- Se fera en appui des politiques communales et des dynamiques intercommunales, et en complémentarité des actions portées par les autres acteurs compétents (État, Région, ...)
- S'adressera tant aux jeunes métropolitains qu'aux professionnels et élus jeunesse des communes du territoire, avec une attention particulière portée aux jeunes métropolitains de 15 à 25 ans, correspondant au public échappant le plus aux actions mises en place par les communes

Une proposition de déploiement opérationnel

Le projet jeunesse métropolitain pourra s'appuyer sur le renforcement d'outils métropolitains existants, en premier lieu desquels la plateforme ressources jeunesse pilotée par la mission jeunesse, la métropolisation du 4bis Information Jeunesse La Place des Possibles, ou encore la coopération territoriale We Ker.

La plateforme ressources jeunesse contribuera à créer les conditions d'un cadre d'échanges et de ressources partagé afin de faire culture commune sur les enjeux jeunesse, que cela soit à l'échelle des comités de secteur adaptés aux coopérations jeunesse.

Cette coopération permettra de renforcer la capacité de la métropole à soutenir l'ingénierie des politiques jeunesse des communes et des dynamiques territoriales entre communes

pour le déploiement d'actions s'inscrivant dans l'un des quatre axes stratégiques suivants, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Chaque objectif opérationnel pourra se traduire en actions concrètes, qu'il s'agira d'identifier et de travailler dans un cadre partenarial, en fonction des dynamiques territoriales engagées et des priorités remontées.

Des temps d'échanges dans le cadre de la plateforme ressources jeunesse (réunions du réseaux élus jeunesse, petit déjeuner outillage, réunions par secteur) permettront un dialogue régulier et la mise en cohérence des différentes interventions.

[Une ambition]

Rennes Métropole porte l'ambition de répondre aux différents enjeux auxquels les jeunes métropolitaines sont confrontées afin de les accompagner au mieux dans la transition vers l'âge adulte

[Des axes stratégiques]

1. Garantir une information jeunesse accessible et un accès aux droits renforcé

2. Assurer une animation/mobilisation collective sur les enjeux jeunesse à l'échelle métropolitaine (à travers la plateforme ressources jeunesse)

3. Prévenir les ruptures et favoriser l'autonomisation des jeunes métropolitains (les plus vulnérables)

4. Capter les jeunes pour répondre au mieux à leurs difficultés, leurs préoccupations et leurs attentes

[Des objectifs opérationnels]

1.1 - Renforcer l'accès à l'information pour les jeunes et les professionnels jeunesse

1.2 - Lutter contre le non recours en favorisant l'accès aux droits

2.1 - Impulser une logique d'intervention infra-métropolitaine pour favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence de coopérations

2.2 – Renforcer l'interconnaissance et la montée en compétence des professionnels jeunesse

2.3 – Accompagner les élus jeunesse dans l'appropriation des enjeux jeunesse

3.1 - Permettre aux jeunes de faire face à des besoins urgents

3.2 - Prévenir le décrochage scolaire (déploiement d'actions ciblées)

3.3 - Agir sur la levée des freins sociaux à l'accès à l'emploi

3.4 - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

4.1 – Développer les actions hors les murs pour aller vers les publics éloignés

4.2 – Susciter les expérimentations visant à faciliter l'accès aux droits des 15-25 ans pour répondre à l'enjeu "Aller vers pour aller où ?"

4.3 - Favoriser l'émancipation des jeunes et l'ouverture des possibles

4.4 – Œuvrer à une meilleure connaissance des enjeux jeunesse et implication des jeunes

